

Montréal, le 20 février 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter
du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier R-4194-2022 Phase 2

Maîtres,

Pour faire suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet¹, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui se tiendra du 22 au 24 février 2023 et, si nécessaire, le 27 février 2023, à compter de 9h00, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant: [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#).

Les participants sont invités à se joindre à la plateforme Teams à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants aux audiences devant la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

Également, la Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend aussi à ce que tous les participants fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par

¹ Pièce [A-0036](#).

exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Enfin, en prévision de l'audience à huis clos, la Régie demande à Gazifère de lui fournir la liste des intervenants ayant signé une entente de confidentialité et qui, donc, pourront assister à cette audience. La Régie demande par ailleurs à Gazifère de lui indiquer, sur cette liste, le nom de ses représentants autorisés à assister à cette portion de l'audience. Par souci d'efficacité, lors de la preuve à huis clos de Gazifère, la Régie entendra par la même occasion la preuve confidentielle du RTIÉE.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl
p.j.